

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2015

Le mardi 3 mars 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 21h00 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

EXCUSES :

M. Romain BLACHIER
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

Mme PEILLON
Mme PICOT

M. CHARLES

Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 13 JANVIER 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'association le "MAS" (Mouvement d'Action Sociale - siège : 24, rue du Colombier à Lyon 7^e) concernant un logement situé à Lyon.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : En accord avec notre volonté de tout mettre en œuvre afin de venir en aide aux femmes victimes de violences et en partenariat avec l'association le « MAS », la ville de Lyon met à disposition cette association un logement dans le 7^e arrondissement qui sera destiné à accueillir une femme victime de violences. Cet appartement sera réservé par convention de 2 ans, renouvelable 2 fois dans une limite de 6 ans mais, au-delà, la personne aura la possibilité de demander une prolongation à la ville de Lyon. Je vous remercie de donner un avis très favorable à cette mise à disposition.

Mme DESRIEUX : *Une intervention juste pour vous dire que nous voterons pour cette convention mais aussi, pour préciser que nous tenons à saluer cette mise à disposition de ce logement dans notre arrondissement car outre le fait que cette association a son siège social dans le 7^e arrondissement, il est très symbolique de mettre à disposition ce logement, d'autant plus que les diverses activités que mène cette association ne se répandent pas seulement dans notre arrondissement. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Attribution de la première tranche de la subvention 2015 de fonctionnement à l'association "Les Bébés de Gerland", gestionnaire d'un équipement d'accueil petite enfance "Les Gônes de Gerland" - Approbation d'une convention d'application.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il vous est proposé d'allouer une subvention de 28 000 euros correspondant à la première tranche de subvention générale de fonctionnement au titre de l'année 2015. Si ces dispositions accueillent votre agrément, je vous propose de soutenir ce projet de délibération.

M. GEOURJON : *Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis membre du bureau de cette association que l'on avait créée il y a 11 ans à Gerland et qui a mis en place et porté la première crèche interentreprises de la région lyonnaise qui s'appelait « les Bébés de Gerland ».*

Dans le projet de délibération, je viens de me rendre compte qu'il y a une erreur. André TEILLON n'est pas président de l'association « les Gônes de Gerland » qui est le nom de la crèche, il est président de l'association « les Bébés de Gerland ». Merci de le corriger.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(M. GEOURJON ne participe pas au vote)

3 - Mise en conformité des crèches 2015-2020 (opération 60004523) - Vote de l'AP 2015-1, programme 20002 et lancement de l'opération - Affectation d'une partie de l'AP.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la mise en conformité de la crèche municipale Raoul Servant, l'artiste peintre qui est mort à 21 ans en 1915 sur les champs de bataille pour pouvoir sauver son colonel.

Il était très connu au niveau des écoles d'artistes de Paris et de Lyon et c'est un honneur d'avoir une crèche municipale qui porte son nom.

Il s'agit de la mise en conformité de deux salles de change, cloisons, mobilier, éclairage etc. et l'agrandissement de la salle d'activité des petits. Le montant estimé est de 150 000 euros.

Si ces dispositions accueillent votre agrément, je vous remercie de soutenir ce projet de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Attribution de deux subventions de fonctionnement d'un montant global de 48 000 € à l'espace Pandora pour l'organisation du festival « le Printemps des Poètes » et l'association Zone bis pour le festival "Hallucinations Collectives" - FIC. Approbation d'une convention cadre.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : En ce qui concerne la première subvention, l'Espace Pandora est une association spécialisée dans l'action culturelle autour du livre et de l'écrit, en donnant une place particulière à la poésie.

Il s'agit d'une subvention pour l'organisation du volet lyonnais du « Printemps des poètes » initié par le Ministère de la Culture et dont l'objectif est de sensibiliser un large public à la littérature à travers l'échange, et à l'art poétique sous toutes ses formes.

Le soutien financier de la ville de Lyon à cette association concerne exclusivement l'organisation d'une grande partie du volet lyonnais du Printemps des Poètes et un certain nombre d'évènements auront lieu dans le 7^e arrondissement.

Le prix René Leynaud, prix favorisant l'émergence des jeunes poètes, sera créé et remis pour la première fois lors de cette édition. Il sera doté d'une bourse de 2 000 €. La remise de ce prix aura lieu au CHRD dans notre arrondissement, le mercredi 11 mars à 17h00, pour ceux qui souhaitent être présents.

Toujours le 11 mars, à 18h30, des lectures poétiques auront lieu à l'ENS lettres et enfin, le 13 mars à 19h00, à la librairie La Voix au Chapitre, des rencontres seront organisées avec des poétesses.

Je ne détaille pas plus les évènements du Printemps des Poètes et pour ce festival, il est proposé d'allouer une subvention de 40 000 euros à l'Espace Pandora.

La deuxième subvention pour l'association « ZoneBis » créée en 2005 qui organise depuis 2008, le festival « Hallucinations Collectives » (initialement appelé « l'Etrange Festival Lyon » jusqu'en 2010), une manifestation diffusant un cinéma rarement proposé, abordant tous les genres et destiné à un public multi-générationnel.

Les films présentés ont en commun de proposer une vision différente du cinéma, de valoriser des cinéphilies méconnues et de refléter une certaine époque et/ou une certaine économie du cinéma, que ce soit par leur fond, leur forme voire même leurs moyens de production.

La thématique de 2015 sera « nouvelles humanités », avec des rencontres et évènements littéraires prévus en amont.

Lors de cette 8^e édition, l'association mettra l'accent sur le développement des séances scolaires, en proposant une véritable action d'éducation à l'image. Un partenariat s'est noué avec Sciences-Po Lyon situé dans le 7^e.

Tous ces évènements proposés autour des séances du festival sont gratuits et se dérouleront dans différents lieux. Différentes séances sont prévues au Comoedia, en 2015 et des évènements dans les locaux de Sciences Po à Lyon 7^e.

La 8^e édition aura lieu du 31 mars au 6 avril 2015.

Le montant de la subvention que nous vous proposons d'allouer est de 8 000 euros.

Le budget global prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 41 000 €.

Je vous demande de donner un avis favorable à ces deux subventions.

Mme RIVOIRE : *Concernant le printemps des poètes, cette association intervient également dans les résidences seniors, ils l'ont fait l'année dernière à la Résidence Jean Jaurès, ils vont réitérer sur plusieurs résidences seniors de la ville de Lyon et pour moi, c'est important de faire venir la culture au sein de nos résidences et je voulais saluer cette initiative.*

Mme MARION : *Je voulais obtenir une petite précision, d'autant que je voterai pour ce rapport d'autant plus volontiers que Pier Paolo PASOLINI est mis à l'honneur et que j'ai un vif intérêt pour ce poète.*

Je vois sur la troisième page concernant la poésie : « la ville de Lyon prend en charge tout ou partie des frais de communication, pour un montant de 18 000 euros. » Ce n'est pas dans les 40 000 euros, c'est en plus 18 000 euros, d'accord.

Mme PEILLON : *C'est en plus des 40 000 euros.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation de la 10^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon du 12 au 14 juin 2015 - Approbation d'une convention d'application.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : L'association « Lyon Bande Dessinée Organisation » sollicite l'aide financière de la ville de Lyon pour l'organisation de la 10^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 12, 13 et 14 juin 2015 au Palais du Commerce à Lyon 2^e.

L'association « Lyon Bande Dessinée Organisation » a été créée le 14 mars 2005 avec pour vocation de porter l'organisation du Festival de la Bande Dessinée de Lyon et l'objectif de lancer la première édition en 2006 sur la place de la Croix-Rousse.

Depuis sa création, elle voit la fréquentation augmenter ; l'an dernier, ce sont 40 000 visiteurs qui ont participé à plus de 200 évènements.

Il y a le festival In et le festival Off de la BD dans 45 lieux dont le CHRD dans le 7^e arrondissement qui a pris toute sa part à cet évènement.

Cette année, l'association fête les 10 ans de « Lyon BD Festival ». Un label « 10 ans de Lyon BD » sera déposé lors de la programmation en amont du festival de janvier jusqu'au mois de juin. L'association a d'ailleurs perçu au Conseil municipal du 24 novembre 2014 une subvention à hauteur de 13 000 € pour la mise en place du « label 10 ans ».

Au centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc une résidence et exposition « Dans la Ville, une vie » aura lieu : rencontres entre les auteurs et les patients. Le programme n'est pas complètement finalisé mais nous vous le ferons parvenir quand toutes les dates seront calées.

Aussi, pour la troisième année consécutive, les bibliothèques de Lyon proposeront une série d'expositions ayant pour thématique commune « 50 ans de l'école des loisirs – Rue de Sèvre » qui rendra hommage à l'École des Loisirs en mettant en avant son volet bande-dessinée avec le label « Rue de Sèvres », en lien avec Lyon BD Festival, au CHRD et aussi au cinéma Comoedia.

Ce festival va bien au-delà du 7^e mais il concerne notamment notre arrondissement.

Le cœur du festival sera du 12 au 14 juin, au Palais du Commerce où les séances de dédicaces et les rencontres avec les auteurs auront lieu.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Approbation de nouveaux droits de place des marchés.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne l'approbation de nouveaux droits de places des marchés.

Cette proposition dans le cadre du 7^e arrondissement, concerne 4 lieux de marchés que l'on connaît tous, inscrits sur 6 jours : du mardi au dimanche.

Il est donc proposé d'augmenter chaque année le montant des abonnements sur les marchés de 2 % jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus, ainsi que le montant des tickets journaliers. Le paiement de ces derniers intervenant le plus souvent en espèces, leur nouveau montant est tenu d'être arrondi au dixième afin d'éviter de nombreuses manipulations de pièces de faible valeur, ce qui empêche tout échelonnement de sa hausse.

La dernière augmentation a eu lieu le 1^{er} janvier 2003 (3%).

Cette décision est prise en accord avec les associations des commerçants forains et des chambres consulaires.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport. Décision adoptée à l'unanimité en commission.

Mme MARION : *Je n'ai pas pu m'empêcher de sourire en lisant dans le rapport qu'une étude comparative récente montre que la Ville pratique des tarifs sensiblement plus bas que ceux des autres grandes villes de France. C'est un peu comme si on inventait le péché de vertu parce que, pour une fois, on était bien, plutôt bons élèves et là, on va un peu à l'encontre.*

Je trouve ça dommage ! Je vais voter contre ce rapport dans une logique de soutien aux petits commerces ; il me semble qu'au lieu d'une hausse des prix, on pourrait plutôt « taper » dans des subventions souvent dispendieuses. On en a vu, certaines en l'occurrence dans des précédents conseils, notamment la subvention à l'Olympique Lyonnais au dernier conseil et d'autres exemples peuvent être trouvés.

Je voulais aussi vous faire noter que pour justifier cette augmentation, vous arguez notamment du coût de nettoyage et moi, j'ai des retours de commerçants de l'arrondissement, notamment pour ce qui concerne le marché Jean Jaurès, qui se plaignent de ce nettoyage en disant qu'il n'est pas fait correctement et pas dans les temps. Il s'agit notamment des commerçants de la rue Challemel Lacour.

Je voulais profiter de ce rapport pour vous faire noter cette plainte de nos concitoyens.

Mme GALLIOU : *En effet, j'ai eu un retour des commerçants puisque je suis à leur contact très régulièrement et nous avons pris la décision avec l'association des commerçants du marché Jean Jaurès, de faire une action « ville propre » qui a très bien fonctionné, mise en avant aussi par les commerçants notamment de Gerland Commerces et qui a été applaudie à deux mains.*

Je vous propose de vous reporter à l'article du Progrès qui a suivi cette action qui était la première. En ce qui concerne les déchets, c'est une question qui nous préoccupe tous, que ce soient les commerçants forains - parce que ce n'est jamais agréable pour qui que ce soit, de laisser les détritrus - les commerçants, les services de la Ville et les élus.

Nous avons à cœur de régler cette situation, notamment en faisant des actions de ce type là.

Mme DESRIEUX : *Nous voterons au nom de notre groupe, contre ce dossier car contre cette augmentation des tarifs des marchés forains. Arrêtons de taxer toujours plus ceux qui travaillent et qui plus est, c'est une taxe avec des motifs injustifiés.*

Nous laisserons le soin à nos conseillers municipaux lors du conseil municipal de vous apporter les précisions nécessaires.

M. GEOURJON : *Je voterai également contre cette augmentation, non pas parce que je suis contre par principe, sur les hausses de tarifs et redevances, nous l'avons d'ailleurs récemment montré au niveau du groupe UDI mais, pour deux raisons.*

Premièrement, cela a été évoqué, cette augmentation est justifiée en partie par les hausses du coût du nettoyage or, il se trouve qu'il y a d'autres villes où cela est géré différemment ; je pense à

Bourg en Bresse où ils ont une action beaucoup plus offensive vis-à-vis des quelques forains qui ne jouent pas le jeu, avec des sanctions via des amendes fortes et via une suspension du droit de place pendant plusieurs semaines s'ils laissent leur emplacement sale.

Deuxièmement, je trouve dommage que dans cette même philosophie, on ne parle pas d'amélioration d'accueil des forains, notamment sur les points d'électrification parce qu'il y a un certain nombre de marchés où cette situation- là n'est pas satisfaisante.

Pour ces deux raisons notamment et pour d'autres que l'on évoquera plus tard, je voterai contre cette hausse.

M. CHARLES : *Je trouve que l'on est toujours dans une dynamique de faire porter à la collectivité les charges, même si c'est modique et de ne pas sanctionner les comportements inciviques.*

On a un problème car, effectivement au marché de gros, avant les déchets des commerçants étaient pris gratuitement, maintenant, ils sont payants.

Les commerçants préfèrent les laisser sur le marché et c'est la collectivité qui paye. Vous pouvez refuser l'augmentation qui est modique mais vous faites prendre en charge le coût par la collectivité et vous laissez le profit au commerçant.

Je trouve cette démarche politiquement irresponsable.

Mme GALLIOU : *Monsieur GEOURJON, sur les marchés du 7^e arrondissement, en ce qui concerne l'électricité et les sanisettes, tout a été remis à neuf et les forains ne s'en plaignent pas, au contraire.*

Ils applaudissent à deux mains, notamment sur la place Saint Louis, j'ai des remarques positives et à Jean Macé aussi. A Jean Jaurès, ils vont être dotés aussi d'un raccord plus conforme, ça arrive.

Mme LA MAIRE : *Je vous rappelle quand même que cette augmentation de tarifs a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales intéressées et les chambres consulaires.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, Mme MARION, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

7 - Attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Atelier du Chat Perché pour son fonctionnement.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Entre janvier 2012 et juillet 2014, l'Atelier du Chat perché a été hébergé par l'association l'Arche de Noé - rue Montesquieu dans le 7^e arrondissement de Lyon. En septembre 2014, l'atelier s'est installé dans un local adjacent appartenant à la ville de Lyon. Une convention d'occupation précaire de 3 ans a été signée en juillet 2014. Nous avons tous voté à l'unanimité cette convention.

Aujourd'hui, l'Atelier du Chat Perché souhaite développer son activité associative en faveur du vélo. Dans le cadre de cette évolution, l'association compte embaucher des mécaniciens et animateurs. Pour construire ce projet, l'Atelier du Chat Perché sollicite l'appui de partenaires publics et privés. Les besoins prioritaires sont :

- accéder à un local adapté et pérenne ;
- structurer la récupération de vélos ;
- assurer le financement des emplois créés.

L'association Atelier du Chat Perché sollicite une subvention de 2 500 euros pour son fonctionnement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette subvention.

Mme DAGORNE : *J'avais une demande de précisions parce qu'effectivement, on avait voté déjà la mise à disposition du local et, de mémoire c'est une convention précaire pour un montant de 300 ou 400 euros. Leur objectif, c'est d'avoir un local pérenne, c'est ce qui est dit dans ce nouveau rapport.*

Ils recherchent quelque chose de plus grand, toujours dans l'arrondissement. Est-ce qu'il y a une volonté de développer soit les partenariats privés, soit les redevances ou la participation des usagers pour développer leur activité, sans avoir besoin sur le long terme, de subvention ?

Là, on donne une subvention de 2 500 euros sachant qu'on va en récupérer 400 puisqu'on leur loue le local et que c'est la ville de Lyon qui le loue, on est donc sur une subvention de 2 100 euros.

Doit-on s'attendre à voir augmenter cette subvention avec la prise d'un nouveau local, la pérennisation des emplois sur ces activités ? Il y a plusieurs associations dans notre arrondissement et ailleurs qui sont sur ce champ d'activité. Si on doit prévoir de les aider et il y a un besoin sur le développement du vélo, je pense qu'on doit avoir une réflexion là-dessus. Est-ce une activité privée, publique, subventionnée ? Cela posera question à l'avenir.

Mme GALLIOU : *Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Comme ils demandent de pérenniser le local, ils sont à la recherche d'un local plus pérenne, c'est clair mais la subvention est un soutien ponctuel actuellement parce que cette association apporte une activité nécessaire dans l'arrondissement et même sur Lyon aujourd'hui et c'est vrai qu'ils ne sont pas les seuls sur ce domaine.*

On essaye de soutenir ce style d'association qui apporte quelque chose d'important dans une ville où on veut favoriser le vélo surtout que cette association fait aussi de l'éducation et du retraitement du vélo puisqu'elle répare des vélos endommagés, récupère des vélos délaissés sur la voie publique. Ils apportent cette aide.

M. CHARLES : *Pour bien comparer ces associations comme le recycleur à Gerland et la petite rustine à la fac de Bron, elles ne concurrencent pas les marchands de vélos puisqu'elles apprennent à réparer.*

Elles ne sont pas sur un champ concurrentiel, c'est plutôt une action civique pour apprendre aux gens et pour donner des lieux parce qu'il n'y en a pas beaucoup ;, dans les immeubles, il n'y a pas de garages à vélos pour réparer soi-même son vélo.

On est dans une activité qui n'est pas commerciale et par ailleurs, pour une ville qui veut développer les modes doux, c'est une subvention minime et les conditions de logement de ces associations sont plutôt très étroites et la question serait plutôt de leur donner les moyens de leurs actions pour développer l'usage du vélo en ville.

On met en question des subventions modiques par rapport à d'autres pour lesquelles on se pose moins de questions.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Périmètres scolaires.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Comme vous le savez, l'Education Nationale confie à la Ville, la détermination du périmètre scolaire des écoles publiques afin de garantir un équilibre au niveau de l'instruction des élèves dans les écoles. Les périmètres scolaires sont souvent révisés.

En effet, ce rapport concerne le périmètre scolaire défini pour la rentrée 2015 ; en annexe de ce rapport, vous avez pu découvrir les périmètres scolaires arrêtés pour les écoles maternelles et élémentaires du 7^e arrondissement, périmètres définis suite aux réunions de consultation organisées à la mairie d'arrondissement, avec les directeurs d'école et les parents délégués.

Je tiens à préciser que dans notre arrondissement, les écoles les plus concernées par les modifications de périmètre, sont les groupes scolaires Berthelot, Ravier, Veyet, Daubié ainsi que les deux écoles Cavenne.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous allons voter les périmètres scolaires mais je reviendrai sur la question dans le dossier suivant parce qu'ils sont un peu liés, entre les périmètres scolaires et la question de l'école Crestin que nous allons voir par la suite.*

Mme LA MAIRE : *Donc pas d'intervention sur ce rapport, vous annoncez votre intervention sur le rapport suivant.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Réouverture de l'école d'enseignement du 1er degré Docteur Crestin dans le 7^e arrondissement pour la rentrée scolaire 2015-2016 et réaffectation des locaux au service public de l'enseignement du 1er degré.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport s'inscrit dans la lignée du rapport précédent puisqu'il présente une solution aux problèmes que nous rencontrons au niveau de l'actuel périmètre de l'école Daubié.

En effet, l'évolution de la démographie scolaire observée au niveau de ce périmètre, dépasse la capacité d'accueil prévue pour le groupe scolaire Daubié.

Par ailleurs, les prévisions d'effectif pour la rentrée 2015 indiquent clairement une nécessité d'intervention au niveau de ce périmètre.

C'est dans ce sens que la réouverture de l'école maternelle Docteur Crestin est proposée pour garantir l'équilibre des effectifs scolaires des écoles du 7^e arrondissement, dans le secteur nord-est.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Ce dossier est lié intimement avec le précédent. On a pu observer et c'est la principale nouveauté de ce dossier hormis quelques réajustements sur les autres périmètres scolaires et tous les établissements du 7^e arrondissement ne sont pas concernés par des changements. La principale nouveauté c'est effectivement que l'on rouvre Crestin, que l'on a fermé il y a 2 ans parce que l'on a ouvert Daubié qui devait normalement correspondre et remplir les besoins du nouveau quartier qui se développe de ce côté-là de l'arrondissement.*

J'avais à l'époque posé la question qui concerne plus le sud et le nord de l'arrondissement où on a un certain nombre de programmes privés d'aménageurs qui construisent régulièrement, et nous avons un arrondissement qui prévoit d'augmenter sa population d'à peu près 1 000 personnes par an pendant encore quelques années. La question que je me pose : « aujourd'hui, on a un problème à Daubié parce qu'il n'y a pas assez de place, heureusement, on a Crestin qui n'est fermé que depuis 2 ans, qui était une école maternelle et qui est en proximité directe de cette école, mais ça révèle bien que l'on a quand même mal jaugé, il y a au moins 4 ou 5 ans, quand on a pris la décision de faire cette école Daubié sur ce périmètre qui est un peu contraint mais, où on a encore des constructions et où on aura encore des nouvelles populations ».

D'autant qu'elle est au carrefour avec le 8^e arrondissement puisque la réouverture de Crestin et la réaffectation du périmètre scolaire Daubié/Crestin, puisque ça va être le même groupe scolaire, concerne aussi les habitants du 8^e arrondissement. Il y a des rues du 8^e sur le périmètre scolaire de Daubié/Crestin, Monsieur DA COSTA. J'ai bien lu toutes les lignes du grand tableau.

On va faire venir des habitants du 8^e sur Daubié ; en solution de secours, c'est mieux que rien, mais c'est le manque d'anticipation que je voudrais pointer d'autant que l'on en avait parlé au mandat précédent.

Que va-t-il se passer dans les autres quartiers parce qu'on se pose la question sur Gerland où a la même explosion de population, on dirait « il y a le futur groupe scolaire de la ZAC des Girondins », ne va-t-on pas avoir le même problème dans 4 ou 5 ans, on va s'apercevoir que c'est trop petit, sauf que là, on n'a pas de petite école que l'on ferme à côté et qu'on pourra ouvrir 2 ans après.

L'évolution sur Gerland est encore plus grande que celle de Guillotière. Se pose avec cette question- là, l'abandon des promesses de campagne. Pour moi, Crestin et, là-dessus on était d'accord sur nos programmes, c'était un équipement de petite enfance prévu donc, forcément décalé dans le temps pour combien de temps ? Sachant que l'on a les mêmes besoins : les familles arrivent avec des enfants de différents âges, qui grandissent.

Je me permets de poser la question aux élus métropolitains dans cette assemblée, c'est la question des collèges parce qu'à terme on le sait, il était pointé par le Conseil Général, on en a parlé au moment de la préparation du passage à la Métropole, sur Gerland et sur Moulin à Vent, où en est-on de la problématique des collèges qui peut toucher les deux arrondissements, des collèges pour notre arrondissement car, nous sommes sous-dotés en collèges publics en tous cas, qui maintenant sont une compétence de la Métropole.

C'est toute cette question d'anticipation dans un arrondissement où on va encore et je m'en félicite, accueillir de nouvelles familles et où on se trouve dans une situation aujourd'hui, un peu limite, en termes d'accueil, aujourd'hui illustrée par la remise en service de Crestin même si je sais qu'il y a 3 classes sur 4 qui vont être utilisées, on a encore un petit ajustement pour les années qui viennent et, je m'inquiète un peu de notre capacité d'accueil en scolaire dans cet arrondissement.

Nous voterons bien évidemment la solution Crestin, même si elle est inquiétante.

M. DA COSTA : *Je serai bref car en face de moi, je commence à repérer des signes de fatigue vu l'heure avancée.*

Je ne veux pas revenir sur ce qui a été acté il y a 2 ans, mais je vais me prononcer sur cette demande d'anticipation qui est exprimée par Madame DAGORNE ; aujourd'hui, ce que vous observez au niveau des modifications du périmètre.

Nous sommes déjà dans cette logique d'anticipation parce que, nous sommes obligés dans un arrondissement dynamique comme le nôtre, de jouer au niveau des équilibres en fonction de ce que l'on observe en termes de construction dans certains secteurs de notre arrondissement, nous sommes obligés à chaque fois d'ajuster des périmètres en fonction de la capacité d'accueil des écoles et nous travaillons à ce niveau -là, avec l'Education Nationale, de manière très étroite, notamment avec le nouvel inspecteur de l'Education Nationale dans notre arrondissement, pour procéder à des ouvertures de classe là où c'est nécessaire.

Puisque vous avez bien lu le tableau annexé à ce rapport, vous avez constaté les modifications importantes qui ont été faites au niveau de l'école Berthelot, de façon à éviter l'implosion de cette école et là, nous sommes aussi dans une logique d'anticipation.

Je pourrais vous donner toute une série d'exemples et je vous invite ainsi que vos collègues, à venir me voir pour que l'on puisse, avec les services, vous présenter de manière extrêmement détaillée, ce qui est fait au niveau de l'arrondissement.

Déjà ce que nous avons fait à la rentrée actuelle nous a permis de trouver un équilibre important au niveau de l'école Jean Macé et, je tiens à préciser que dans cette logique d'anticipation afin de faire en sorte que la plus grosse école de Lyon aujourd'hui ne connaisse plus les problèmes que l'on a connus dans les années précédentes.

Aujourd'hui, dans certaines écoles maternelles de l'arrondissement, nous avons à nouveau des classes de 28 enfants, ce qui est exceptionnellement rare à Lyon, surtout dans un arrondissement comme le nôtre.

Je pourrais vous présenter ce soir le nombre de choses que l'on fait au niveau de l'anticipation mais cela ne serait pas judicieux de m'étaler davantage à ce niveau.

Après, vous avez interrogé mes collègues conseillers à la Métropole, concernant les collèges, là aussi je pense que les collègues ici présents pourraient éventuellement s'associer à la rencontre que je vous propose autour de cette question.

Mme LA MAIRE : *Merci Monsieur DA COSTA. Les promesses électorales concernant la petite enfance n'ont pas été oubliées et si Crestin a dû être rouvert en école pour le confort de nos enfants et des petits du 7^e, nous avons toujours le projet d'ouvrir un nouvel équipement de petite enfance parce qu'effectivement, il manque aussi des équipements de petite enfance.*

Le mandat n'est pas terminé et quand vous dites qu'il n'y a pas d'anticipation sur le scolaire, il y en a une car il y a un nouveau groupe scolaire qui est prévu sur Gerland pour ce mandat- là. Il y a de plus chaque année un réajustement des périmètres en fonction des effectifs.

Madame AIT-MATEN va vous répondre sur les collèges, qui ne sont pas de notre compétence, mais ce problème- là est également anticipé y compris dans le 7^e arrondissement.

Mme AIT MATEN : *Nous avons récupéré depuis janvier, à la Métropole, la compétence collèges du département du Rhône. Je tiens à vous rassurer, nous avons fait preuve d'anticipation et là, je tiens à saluer le travail de notre prédécesseur à la mairie du 7^e, Monsieur FLACONNECHE qui était aussi Conseiller Général et de Madame CHUZEVILLE présidente du Conseil Général qui ont acté et, nous avons signé, l'extension du collège Gabriel Rosset qui passe de 400 à 700 élèves.*

Les travaux vont bientôt démarrer, ce qui permettra, et c'était le souhait de Jean-Pierre FLACONNECHE, de maintenir le collège Gabriel Rosset comme collège de secteur puisque vous savez que le collège de la Cité Internationale n'est pas un collège de secteur, sans avoir à construire un autre collège qui malheureusement aurait pu « tuer » le collège Gabriel Rosset.

Les collégiens pourront être accueillis quand ils sortiront des écoles primaires. Je voulais vous rassurer sur ce point- là : Gerland ne manquera pas de places pour nos collégiens.

M. GRABER : *Juste une précision pour vous faire part de la préoccupation qui est la vôtre Madame DAGORNE, sur le secteur de Gerland et nous en avons bien conscience aujourd'hui.*

Nous travaillons, avec Michel le Faou, sur des outils en termes de programmation urbaine et d'outils légaux en urbanisme pour essayer de tempérer un certain nombre de projets immobiliers pour que le temps de la construction des projets corresponde au temps de la collectivité sur la création d'ouverture de classes.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Grand Prix de Lyon le 17 mai 2015. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : *Nous allons parler vélo car, l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise organise, le 17 mai 2015, le « Grand Prix Cycliste de Lyon ».*

Cette année, ce sera l'épreuve prévue à Gerland, le 17 mai 2015.

Les principaux objectifs de l'association pour l'organisation du « Grand Prix Cycliste de Lyon » sont de valoriser encore plus cet événement et :

- d'augmenter le nombre de participants rhônalpins, comme ceux venus de la France entière ;*
- d'accroître la popularité de cette épreuve et d'attirer ainsi un grand nombre de spectateurs ;*
- d'assurer une sécurité maximale pour les participants ;*
- de rendre cet événement encore plus médiatique.*

Le budget prévisionnel du Grands Prix Cycliste de Lyon s'élève à 31 850 €.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 15 000 € à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette intervention.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution d'une subvention de 35 000 € pour le Tournoi Bouliste de Pentecôte du 22 au 26 mai 2015 et pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à juillet 2015 au Comité Bouliste Départemental du Rhône – Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le Comité Bouliste Départemental du Rhône organise d'une part, le Trophée des Clos Boulistes de la ville de Lyon de mars à juillet et d'autre part, les tournois Boulistes de Pentecôte du vendredi 22 au lundi 26 mai 2015.

Les tournois boulistes de Pentecôte sont des compétitions attirant les meilleures équipes internationales avec comme objectif principal le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. Il est prévu environ 6 500 joueurs et 1 200 équipes formées.

Ils se dérouleront sur plusieurs sites et pour notre arrondissement, la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e ;

Les finales se dérouleront sur la place Bellecour à Lyon 2^e.

L'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle « la boule lyonnaise ».

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte engendrent des retombées économiques et un rayonnement pour la ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers. Environ 60 000 spectateurs sont également attendus sur les trois jours de compétition.

Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 880 euros, celui des Tournois boulistes de Pentecôte est de 208 076 euros, soit un budget prévisionnel global pour ces deux actions de 218 956 euros.

En raison de l'intérêt que présentent ces manifestations, au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association Cargo pour l'organisation de l'événement "Tigaly" du 3 au 6 avril 2015.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association Cargo organise la 6^e édition de l'événement « Tigaly » (Tournoi International Gay de Lyon), du vendredi 3 au dimanche 5 avril 2015, dans dix différents sites sportifs de Lyon.

« Tigaly » est un événement sportif international qui se déroule tous les 2 ans. Il a pour vocation, par la rencontre de sportifs de tous horizons, de promouvoir le sport amateur et la tolérance. Cet événement propose une compétition multisports avec différents niveaux de jeux pour permettre à tous de concourir dans la convivialité en choisissant une ou plusieurs activités.

En 2013, environ 630 personnes ont participé à la 5^e édition avec 4 disciplines proposées. En 2015, 6 disciplines nous sont proposées. Le volley-ball (42 équipes) se déroule dans le 7^e au gymnase Gabriel Rosset et 2 gymnases de la Cité scolaire internationale, ainsi que le Petit Palais des Sports. Le handball également dans le 7^e au gymnase Clémenceau et nous avons du football, de la natation et du squash dans d'autres arrondissements de Lyon. Les objectifs de l'association pour cette 6^{ème} édition sont :

- d'atteindre 1 200 participants pour cette édition ;
- d'organiser des compétitions de plusieurs sports de qualité ouvertes à tous les amateurs ou pratiquants ;
- de proposer une diversité des sports dans plusieurs arrondissements de Lyon ;
- de pérenniser cet événement à Lyon.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 91 953 euros. En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'Association Cargo. Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme MARION : *Sans surprise, je vais voter contre ce rapport parce que j'estime que c'est une subvention communautariste ; je la trouve même discriminante : j'imaginai en lisant le rapport : « si jamais une association se montait ayant pour intitulé « Cercle associatif Rhône-Alpes pro-hétéro omnisports » je ne suis pas sûre que ça passerait »*

Je voterai contre et cela va dans le sens des engagements que j'avais pris en campagne, en signant la charte de la manifestation pour tous, en participant au débat organisé par l'association « en marche pour l'enfance » où nous avons regretté la présence des candidats de la majorité que vous représentez aujourd'hui et, durant tous les mois de lutte contre le mariage pour tous et la loi Taubira, il y a des millions de Français qui ont crié « on ne lâche rien » dans les rues et, je suis une élue qui ne lâche rien dans cette assemblée et, je suis contente d'être leur porte-voix.

M. CHELLALI : *Je voulais apporter une explication de vote pour ce rapport. Lors de la réunion de l'Office du 7^e, nous avons abordé la question avec Madame UBALDI-CLARET sur cette subvention. Je voudrais tordre le cou à certaines allégations, à savoir que je ne serais pas favorable à cette subvention au motif qu'elle serait dite communautariste.*

Je n'ai jamais tenu de tels propos, je vote pour cette subvention en espérant un traitement d'équité pour l'ensemble des associations de notre arrondissement. Je vous remercie.

M. CHARLES : *J'ai entendu tout à l'heure Madame MARION affirmer une passion pour PASOLINI et là je me suis interrogé « quelle ouverture d'esprit, tout à coup ! ». La voilà revenue sur des positions traditionnelles réactionnaires, j'en suis donc tout à fait rassuré.*

Mme MARION : *Les deux ne sont pas incompatibles figurez-vous ; je ne suis pas homophobe mais contre les communautarismes.*

Mme UBALDI-CLARET : *Je voulais juste dire que c'était une manifestation pour tous aussi, sportive, ouverte à tous.*

Mme MARION : *La subvention est allouée au titre d'une association qui se revendique comme gay, il me semble que l'Etat français ne reconnaît pas les gens selon leur origine, leur religion ou leur appartenance sexuelle.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité
(1 voix contre : Mme MARION)**

13 - Réalisation d'une bibliothèque municipale à construire sur l'îlot Fontenay à Gerland - Opération 07302001 - Annulation de la délibération n° 2014/494 du 22 septembre 2014 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur une délibération technique ; suite à une erreur entre deux documents (entre les documents proposés pour la convention et l'avenant concernant la médiathèque de Gerland et le permis de construire), il s'est avéré qu'il y avait un décalage en termes de surface. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques entre les surfaces SHON et les surfaces de plancher mais il s'avère qu'il est important de remettre l'avenant de la convention en bonne et due forme avec les bonnes surfaces telles qu'elles résultent du permis de construire et non pas du projet initial.

Concernant le montant de l'opération, il reste inchangé par rapport à la délibération qui vous avait été présentée en septembre dernier, il n'y a pas de modification sur le fond du projet.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Patrimoine bâti de la Ville - Opérations 01008540 « GS Aveyron - Réfection des tableaux de façades sur rues et cours », 60021827 « Stabilité et consolidation des ouvrages », 60021828 « Remplacement des SSI », 60021829 « Remplacement des menuiseries », 03020580 « Bourse du travail – Rénovation des menuiseries extérieures », 60021830 « Enlèvement d'amiante », 09025001 « GS Daudet - Travaux sur plafonds de l'école primaire », 60021831 « Réfection couvertures et étanchéité », 60021832 « Mise en conformité des installations électriques », 60021826 « RIT 2015 », 60021837 « rénovation des réseaux de chauffage ». Vote d'une partie des AP 2015-11, 2015-14, 2015-12, 2015-7, 2015-8, 2015-10, 2015-13, 2015-5, 2015-6 programme 20020. Lancement d'opérations de travaux urgents dans le cadre de la PPI 2015-2020 - Affectation d'une partie des AP précitées.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet de délibération a pour but de valider le lancement d'opérations sur un certain nombre d'équipements appartenant au patrimoine de la ville de Lyon et dans l'attente de la programmation pluriannuelle de la ville de Lyon qui devrait intervenir, espérons le avant l'été, comme cela nous est annoncé.

Un certain nombre d'opérations doivent être lancées avant cette date. Sur le 7^e arrondissement, cela concerne deux groupes scolaires, à savoir le groupe scolaire Marcel Pagnol et l'école maternelle Cavenne, ainsi que la couverture du skate parc de Gerland dont les études techniques doivent démarrer au plus vite pour que ces travaux aient lieu au premier semestre 2015.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Saint Michel pour la signature d'un avenant à un contrat d'emprunt d'un montant initial de 374 525,39 €.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce premier dossier est une garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC Saint-Michel pour la signature d'un avenant à un contrat d'emprunt pour un montant initial de 374 525,39 €.

En décembre 2010, nous avons accordé notre garantie d'emprunt à l'OGEC Saint Michel pour cette emprunt et, par courrier du 24 novembre, la directrice de l'OGEC nous demande un avenant afin de passer le taux d'intérêt de l'emprunt de 4,5% à 2,80%.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Erilia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 588 018 euros - Opération : construction de 29 logements (21 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : C'est encore une garantie d'emprunt à hauteur de 15% par la SAHLM Erilia pour la souscription de 4 emprunts pour un montant total de 2 588 018 euros, pour une opération de construction de 29 logements (21 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e.

Avec bien sûr, la réservation à la ville de Lyon de 3% des surfaces habitables.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 014 354 euros - Opération : construction de 8 logements PLS situés 20-22, rue Georges Gouy à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100%, par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 014 354 euros pour la construction de 8 logements PLS situés 20-22, rue Georges Gouy à Lyon 7^e avec une réservation exceptionnelle de 20% des surfaces habitables à la ville de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution d'une subvention à l'association AFRICA 50 pour son programme d'actions - Année 2015.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : AFRICA 50 est un collectif composé de 40 associations africaines lyonnaises qui a été créé à l'occasion de la célébration du cinquantenaire des indépendances des pays francophones africains en 2010.

Son siège social se situe 19 rue Auguste Payant à Lyon 7^e.

Il s'agit d'une subvention de 19 000 euros pour le programme d'actions de ce collectif pour l'année 2015, avec un certain nombre d'évènements, notamment la 3^e édition de la journée des cultures orales africaines sur le thème du vaudou, en lien avec le Musée africain de Lyon, qui a eu lieu en février et aussi une semaine africaine, la gastronomie à Lyon du 17 au 24 octobre et un programme d'accueil des nouveaux étudiants africains à Lyon, en lien avec la maison des étudiants pour ne citer que ces trois actions.

La liste intégrale des actions est présentée dans le rapport.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. AMANY : *Je ne participerai pas à ce vote parce que je fais partie de cette association qui œuvre pour le mieux vivre ensemble. Merci.*

Mme MARION : *Je ne vais pas vous décevoir, je vais intervenir sur ce rapport. Je lis dans l'explication que vous nous avez donnée, que l'objectif du collectif AFRICA 50 est la promotion de la culture africaine et afro caribéenne.*

Je voulais faire valoir mon point de vue qui est que, sous couvert de la découverte d'autres cultures car, dans le cas de l'Afrique on peut parler d'autres cultures car il y en a plusieurs et, même si c'est par un biais tout à fait sympathique, car les actions proposées sont de fait, très sympathiques, il me semble que l'on fait la promotion d'une société multiculturelle et que l'on donne un blanc-seing à tous les communautarismes. Je le répète, une société multiculturelle est une société multi-conflictuelle ; l'art du pédagogue est dans la répétition donc, je le dirai souvent dans cette assemblée et il me semble donc que cette subvention est contraire à l'intérêt général.

Le bon sens voudrait au contraire, que l'on fasse la promotion de la culture française auprès de tous les lyonnais, afin que tous nos concitoyens s'intègrent ou s'assimilent à la nation française et notamment ceux qui ont du mal à le faire ou ne le seraient pas encore.

Des actions de promotion de la culture africaine avec des fonds privés pourquoi pas ? Mais je m'interroge sur la pertinence de distribuer des subventions publiques, notamment à un moment très particulier où nos institutions publiques doivent plus que jamais être les garantes du pacte républicain qui ne reconnaît et, je me répète encore une fois, qu'une communauté, c'est la communauté nationale et cette unique communauté nationale, la condition sinequanone du vivre ensemble dont on parle tant et qui a tant de peine à se mettre en place dans notre société.

C'est la raison pour laquelle, je voterai contre cette subvention.

Mme LA MAIRE : *Effectivement, nous n'avons pas la même notion de l'intérêt général mais comme vous le dites, nous sommes habitués à vos interventions sur ce thème.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

**(1 voix contre : Mme MARION,
M. AMANY ne participe pas au vote)**

QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec les projets de délibération. Vous savez que lors de la prochaine séance du conseil municipal, il revient à la mairie du 7^e arrondissement de poser ses questions au conseil municipal et nous allons voter sur les trois questions proposées.

1ère question : Le projet de base nautique dans le Parc des Berges

Monsieur le Maire,

Le club de Canoë-Kayak Lyon-Oullins-La Mulatière, initialement situé à la pointe de la Confluence a été déplacé dans le parc des Berges, en aval du Pont Pasteur et du nouveau pont Raymond Barre, en face du Musée des Confluences. Actuellement la ville loue des Algecos depuis plus de 5 ans pour accueillir les adhérents et les activités.

L'opportunité d'une participation de la Compagnie Nationale du Rhône est aujourd'hui avérée puisque celle-ci a inscrit la construction de cette base dans son nouveau plan MIG « Missions d'Intérêt Général 2013/2016 ».

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des précisions sur ce projet, en termes de contenu architectural, ainsi qu'en termes de planning ?

M. GEOURJON : *Avant le vote, j'aurais voulu faire une petite intervention car, comme vous le savez dans notre conseil, il y a une opposition et une majorité qui ont toutes deux une légitimité démocratique et je pense que c'est le principe même d'une démocratie vivante et, dans ce contexte là, il me semblerait nécessaire que dans le cadre des questions que le conseil d'arrondissement pose au maire, l'opposition puisse proposer une question à poser au maire de Lyon.*

Dans la logique de cette position, je vous ai adressé il y a une quinzaine de jours, une proposition de question sur le devenir des équipements sportifs de Gerland.

Dans 1 an maintenant, l'Olympique Lyonnais va quitter le stade de Gerland or, à ce jour, on n'a pas du tout d'idées ni de perspective sur le devenir du stade de Gerland et plus largement sur les équipements sportifs de Gerland.

On a peut-être plutôt trop d'idées c'est-à-dire qu'en septembre 2013, Gérard COLLOMB nous annonçait qu'il allait faire construire une aréna de 10 à 12 000 places à Gerland ; il y a quelques mois, Olivier GINON, le président du LOU Rugby semblait être intéressé par le stade de Gerland à condition qu'on lui donne aussi le Palais des Sports et la Plaine des Jeux. Mais dans ces conditions- là, où nos associations pratiqueraient le sport de proximité ?

En janvier 2015, Jean- Michel AULAS proposait de transformer le stade de Gerland en campus universitaire et, il y a quelques semaines, Olivier GINON, toujours le même, semblait avoir changé d'avis puisqu'il faisait la promotion du Matmut Stadium en expliquant que c'était l'enceinte idéale pour le LOU Rugby.

On a beaucoup d'idées parfois contradictoires mais nous n'avons pas beaucoup de concret. C'est une question qui concerne tous les habitants du 7^e arrondissement, qu'ils soient sportifs ou pas et je trouve dommage que vous n'ayez pas donné suite à cette proposition de question.

Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur les questions du 7^e pour le maire de Lyon.

Mme LA MAIRE : *Merci pour votre explication de vote mais je ne crois pas que les mairies d'opposition aient posé des questions qui étaient proposées par la majorité.*

Chacune des mairies fonctionne de la manière suivante : les mairies d'arrondissement posent les questions de leur majorité au conseil municipal ; elles sont ensuite soumises au vote.

C'est bien que vous donniez votre explication de vote ; votre question sur le devenir du stade de Gerland est pertinente mais nous avons déjà arrêté nos trois questions quand nous l'avons reçue.

Mme DAGORNE : *Dans la lignée de ce que vient d'exposer Christophe GEOURJON, nous n'avons pas proposé de question mais je m'y associe complètement. Je ne mets pas en cause le choix des questions que vous posez car elles sont intéressantes.*

Les 9 arrondissements posent leurs questions à tour de rôle et il n'y a pas de conseil municipal chaque mois. Notre tour ne vient donc qu'à peu près une fois par an. Je continue à m'interroger sur la pertinence de l'exercice puisque chaque arrondissement pose des questions plus ou moins convenues suivant qu'il est dans l'opposition ou la majorité.

Cet exercice relève d'un mandat précédent à l'élection du maire actuel mais, puisque l'on est à se demander quelles seraient les questions intéressantes, je pense qu'aujourd'hui il y avait des

urgences dans le 7^e qui auraient pu être mises à l'ordre du jour et je reviendrai sur 2 ou 3 idées de questions qui auraient pu être posées en plus de celle de l'avenir du pôle sportif de Gerland.

Notamment, la question du scolaire que l'on a évoquée tout à l'heure, les perspectives d'anticipation puisque Monsieur GRABER nous a proposé une information (cela aurait pu être quelque chose qui peut se mesurer à l'échelle de l'arrondissement et de l'arrondissement limitrophe), la question aussi du Centre Nautique du Rhône puisqu'avec la rénovation nous devons avoir un centre qui allait être ouvert toute l'année et visiblement, on va avoir quelque chose qui sera moins ouvert.

Dans la même ligne que le scolaire et toujours sur la jeunesse, une question sur la volonté et la politique de la Ville dans notre arrondissement, qui est l'un des plus jeunes de la Ville, dans le domaine du périscolaire puisque l'on sait que les structures qui proposent aujourd'hui des activités dans notre arrondissement (le Centre Social, la Maison de l'Enfance ou la MJC) sont à la limite de la saturation : que peut-on faire pour accompagner ces structures surtout dans notre arrondissement ?

Voilà les idées que l'on aurait pu développer. Même si les questions que vous allez poser soumises à notre vote ne manquent pas d'intérêt, je pense qu'il y avait des questions pour l'ensemble de nos concitoyens qui auraient pu être posées aujourd'hui, d'autres pouvaient peut-être attendre une dizaine de mois. Nous nous abstenons également sur ces questions.

Madame la Maire met la question aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. GEOURJON, M. CHELLALI

2^{ème} question : le projet « Passerelle » d'Habitat et Humanisme

Monsieur le Maire,

La dynamique d'innovation sociale est une des caractéristiques de l'action d'Habitat et Humanisme Rhône. L'immeuble « Chorus » réalisé impasse Prosper Chappet, en est un exemple.

Aujourd'hui, Habitat et Humanisme annonce son nouveau projet d'habitat modulable, passerelle, sur le site de son siège social, rue Matthieu Varille.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des précisions sur ce nouveau projet, sur les procédures d'urbanisme opérationnel qui le concernent, et nous dire en quoi il est innovant en termes de logements provisoires.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met la question aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. GEOURJON, M. CHELLALI

3^{ème} question : les modalités d'accueil des enfants en PAI aux activités périscolaires

Monsieur le Maire,

Tous les conseils de vie périscolaire des écoles du 7^e arrondissement se sont tenus entre décembre et février

A cette occasion, de nombreuses familles ayant un enfant en PAI (projet d'accueil individualisé essentiellement pour allergies et asthme) nous ont fait part de leur souhait d'inscrire leur enfant aux activités du « vendredi aprem ». Elles nous ont demandé comment leur enfant pourrait y être accueilli en toute sécurité et avec prise en compte des particularités de leur PAI.

Aussi, nous vous remercions de nous détailler les dispositions mises en œuvre par la ville de Lyon accueillir ces enfants allergiques ou asthmatiques en toute sécurité.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met la question aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. GEOURJON, M. CHELLALI)

QUESTIONS DIVERSES

M. CHELLALI : Je voulais rebondir sur ce qu'a dit ma collègue Madame DAGORNE. Lors du conseil d'arrondissement du 20 mai 2014, vous nous aviez soumis un rapport sur la refonte des tarifs publics des piscines.

Notre groupe politique s'était abstenu, Madame le Maire, lors de cette séance, vous nous aviez dit : « les choses ont été murement réfléchies et examinées et qu'il fallait réévaluer les tarifs pour moins réévaluer les impôts »

Or, nous constatons 9 mois plus tard une augmentation de 4% des impôts locaux imposée par la ville de Lyon. De plus une augmentation de 5% des impôts fonciers a été imposée aux contribuables lyonnais par la Métropole.

En conséquence, les Lyonnais subissent une double augmentation soit une double peine fiscale.

Suite à vos promesses électorales, l'ouverture prévue toute l'année du Centre Nautique du Rhône risque de ne pas être respectée. Pourtant, lors de la cérémonie des vœux du 7^e du 23 janvier dernier, vous vantiez encore que ce Centre Nautique serait bientôt ouvert toute l'année.

De plus, nous apprenons par le Progrès du 5 février 2015 que, pour des raisons de maintenance et d'économie, le bassin olympique pourrait fermer en hiver, contrairement à votre promesse qui figure en bonne place dans vos discours et sur vos documents de campagne électorale.

Madame le Maire, l'ouverture du Centre Nautique toute l'année, va-t-elle prendre l'eau comme toutes vos promesses de campagne. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Je crois que vous faites de la mauvaise polémique concernant les impôts, Monsieur COLLOMB a dit et affirmé tout au long de sa campagne électorale qu'il augmenterait les impôts locaux. Vous savez comme nous tous autour de cette table que l'Etat a baissé ses dotations aux collectivités territoriales, en particulier aux municipalités et que c'était déjà prévu.*

Nous sommes une municipalité dynamique avec des projets, qui veut continuer à investir pour que l'économie tourne localement et pour ce faire, il ne s'en était pas caché, il a été élu avec cette condition d'augmenter les impôts.

Pour la piscine du Rhône, là -aussi, c'est une mauvaise querelle. Quand on parle d'une piscine ouverte toute l'année, ça n'exclut pas que le temps du grand froid soit utilisé pour la mise en entretien de l'ensemble des équipements de la piscine. Vous pouvez aller voir dans toutes les grandes villes européennes où il y a des bassins ouverts toute l'année, ils sont toujours fermés notamment dans les périodes de grand froid et dans les périodes de la mise en entretien.

Ce n'est pas parce qu'elle va être fermée quelques semaines, que ce n'est pas un bassin ouvert toute l'année. Cela change considérablement de ce que l'on avait jusqu'à présent où c'était ouvert quelques mois. Là ce sera ouvert toute l'année moins les quelques semaines nécessaires à l'entretien et au grand froid.

M. CHELLALI : *Donc vous confirmez qu'elle sera fermée 1 mois.*

Mme LA MAIRE : *Je vous ai dit qu'elle sera fermée pendant quelques semaines et que l'on utilisera cette période de fermeture pour faire l'entretien. On ne va pas polémiquer sur 4, 5 ou 6 semaines.*

Mme DAGORNE : *Je ne remets pas en cause votre bonne foi aujourd'hui sur le fait qu'elle devait être fermée mais ce n'est pas comme cela qu'elle nous avait été présentée.*

On est un certain nombre ici à avoir été présents au mandat précédent, à avoir entendu lors de réunions publiques, une présentation de ce projet en présence de notre collègue Monsieur BRAILLARD qui pourrait difficilement dire le contraire s'il était là aujourd'hui.

La nouveauté de ce Centre Nautique a été présentée au mandat précédent et jusque dans les documents électoraux comme une piscine ouverte toute l'année, on a même eu des explications techniques sur la manière dont on pouvait se baigner et c'était formidable.

Je ne remets pas votre bonne foi en cause mais je dis qu'il y a eu des informations non données ; des contraintes techniques qui peuvent exister, je le comprends mais ce n'est pas du tout comme ça que ça avait été présenté et cela n'a jamais été évoqué en réunion publique dans le mandat précédent.

Mme LA MAIRE : *On ne va pas polémiquer plus avant sur cette question mais je continuerai à dire que c'est un Centre Nautique ouvert toute l'année mais qu'il lui faut un temps pour l'entretien et que, dans toutes les grandes métropoles où il y a des piscines ouvertes toute l'année, il y a un temps de fermeture réservé à l'entretien.*

Je vous remercie et vous propose, comme il est d'usage quand un CICA a lieu avant le conseil d'arrondissement, de prendre une collation dans la salle d'à côté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 22h15.